

Hydro-Québec pourrait-elle connaître la routine, les périodes d'absence, le type d'appareils électroménagers utilisés ou toute autre habitude de vie de ses clients à partir des données recueillies par les compteurs de nouvelle génération ?

Non. Le compteur mesurera votre consommation globale d'énergie et acheminera périodiquement par radiofréquences les données vers les systèmes informatiques d'Hydro-Québec à des fins de facturation.

Hydro-Québec a mis en place des mesures afin de protéger les informations qui relèveraient de la vie privée de ses clients. Ces mesures ont d'ailleurs été soulignées par la Commission d'accès à l'information dans son rapport de février 2013.

Après avoir pris connaissance des mécanismes mis en place par Hydro-Québec, la Commission d'accès à l'information a conclu «que des mesures ont été mises en place [par Hydro-Québec] afin d'empêcher que les données collectées puissent être utilisées pour déduire des informations qui relèveraient de la vie privée. »

Rpport de la CAI

Comment s'assure-t-on que les données de consommation des clients ne se confondent pas entre elles lors de leur transmission aux systèmes d'Hydro-Québec ?

Les compteurs de nouvelle génération ne transmettent aucun renseignement personnel (nom ou adresse du client). Les données transmises sont sécurisées, car elles sont cryptées et anonymes. C'est seulement dans les systèmes d'Hydro-Québec que ces données sont décryptées, puis associées à un client particulier au moyen d'une clé unique qui permet notamment de ne pas confondre les données de deux clients.

Hydro-Québec a choisi de se doter de fonctions de sécurité avancées parmi les plus efficaces mises en place à ce jour dans le cadre de projets similaires.

De plus, en matière de sécurité et de protection des renseignements, Hydro-Québec fait preuve, dans ce projet, de toute la rigueur nécessaire en se conformant aux normes reconnues dans l'industrie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1).

Les compteurs de nouvelle génération sont-ils vulnérables à des cyberattaques pouvant entraîner la fuite des renseignements personnels des clients ? Que fait Hydro-Québec à ce sujet ?

Les données transmises sont sécurisées, car elles sont cryptées et anonymes. C'est seulement dans les systèmes d'Hydro-Québec que ces données sont décryptées, puis associées à un client particulier au moyen d'une clé unique.

Hydro-Québec a choisi de se doter de fonctions de sécurité avancées parmi les plus efficaces mises en place à ce jour dans le cadre de projets similaires.

Rappelons qu'Hydro-Québec doit respecter de nombreux engagements et obligations en ce qui concerne la sécurité et la protection des renseignements personnels.

En matière de sécurité et de protection des renseignements, Hydro-Québec fait preuve de toute la rigueur nécessaire en se conformant aux normes reconnues dans l'industrie et à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, (RLRQ. c. A-2.1).

La Commission d'accès à l'information a d'ailleurs conclu en février 2013, au terme de son inspection, que des « mesures ont été mises en place [par Hydro-Québec] afin d'empêcher que les données collectées puissent être utilisées pour déduire des informations qui relèveraient de la vie privée ».

De plus, les renseignements personnels des clients, tels que leur nom, leur adresse et leur numéro de téléphone, ne circulent pas sur les différentes composantes du réseau de l'IMA (c'est-à-dire, du compteur intelligent jusqu'au système de facturation situé dans les locaux d'Hydro-Québec).
